



Promotion Sociale - Agent vers Inspecteur

Création : jeudi 10 août 2017 21:03

Petite mise au point en ce qui concerne la prochaine formation "Promotion Sociale"

Nous aimerions faire le point avec vous en ce qui concerne la prochaine formation « promotion sociale » agent de police vers inspecteur.

Les personnes dont la candidature a été confirmée pourront accéder à la formation.

Toutefois, de nombreuses rumeurs circulent depuis plusieurs jours sur la rétention d'information de la part de certaines zones envers la Police Fédérale, et ce dans le but de retarder voir de diviser la formation. **C'est faux !!!**

Le SNPS a eu contact avec le Directeur de L'ANPA qui nous précise qu'une réunion d'information sera organisée le 28/08/2017 dans chaque académie.

Nous vous conseillons vivement d'y participer

Cette réunion aura pour but d'expliquer la différence entre la formation courte (6mois) et la formation classique de 12 mois. Vous serez informés de la tenue de cette réunion par un courrier individuel.

Ensuite, vous aurez jusqu'au 01/09/2017 pour choisir le type de formation que vous désirez suivre. Lors de votre choix, ne perdez pas de vue que la matière à assimiler est identique pour les deux formations.

Attention, la formation accélérée ne sera dispensée que par l'ERIP pour les francophones et PIVO pour les néerlandophones, avec VESTA en réserve.

Cette formation est bien reprise dans l'Arrêté Royal et demande un ajustement du public cible et du mode d'évaluation finale.

Le SNPS portera ce point au comité supérieur dès septembre, afin de garantir une équité entre les deux formations tant dans le taux de réussite que dans la qualité des compétences.

Nous restons à votre écoute, et n'hésitez pas à nous contacter pour toutes vos questions.



Promotion Sociale - Agent vers Inspecteur

Création : jeudi 10 août 2017 21:03

Dauchot Christophe
Responsable Permanence agent de police
cd@snps.be
0477 06 48 02

Permanence agent de police
Tous les mardis de 10h00 à 15h00
Tel : (02) 644 55 00
Email : agent@snps.be (FR)